



Repas mariage au resto non conforme a la commande, mets immangeab

Par francined, le 22/02/2011 à 23:06

Bonjour,

nous avons organisé notre buffet froid de mariage au restaurant. le menu choisi n'a pas été respecté, de la nourriture se mangeant chaude a été servie froide et donc immangeable, du boudin créole a meme été servi cru, pas froid, cru. les plats ont été servis dans des gamelles en alu, la viande était coupée en gros morceaux etc, pas de nappe, j'ai du courir le jour de notre mariage dans les magasins pour acheter les nappes, pas de pain, nourriture a moitié cuite etc

j'ai versé 1000€ sur 1470 soit 35€/pers (sans les gateaux et sans le champagne qui restaient à ma charge) je suis revoltée car la fete à été gachée, nous avons voulu faire les choses bien 35€ ce n'est pas 35 francs mais 230...

j'ai du expliquer après coup la situation et le prix à tous nos invités tellement j'avais honte. quel est mon recours ?

dans un premier temps je précise qu'après avoir eu rendez vous avec le restaurateur (!!!) j'ai envoyé un recommandé et envoyé le double à la repression des fraudes de guadeloupe puis je déposer plainte ?

merci de vos conseils

cordialement